

Religion

Nous engager pour nos valeurs

La Suisse se fonde sur des valeurs culturelles chrétiennes et occidentales qui définissent notre identité et notre cohabitation. Ce n'est pas un hasard si le drapeau suisse est marqué d'une croix et si l'hymne national fait référence à Dieu. La liberté de religion et de conscience permet cependant à chaque citoyenne et citoyen de choisir librement sa foi à condition que ses pratiques religieuses ne soient pas en contradiction avec le régime juridique suisse.



Conserver nos propres racines

La séparation de l'église et de l'Etat ne doit pas faire oublier que la culture et la politique de la Suisse sont marquées par une conception d'essence chrétienne de la société et de l'être humain. La perte de ces racines et de ces valeurs serait désastreuse. La liberté individuelle est précisément une conséquence de la conception chrétienne de l'être humain. Le développement de la démocratie depuis l'antiquité ne s'explique que par le passage vers la responsabilité individuelle. L'éthique protestante du travail est à la base d'une société animée par l'esprit d'entreprise et la recherche de la performance. C'est dans notre fondement chrétien et occidental que nous puisons raison, créativité et innovation. L'esprit d'entreprise et le progrès prennent leurs racines dans l'espoir actif d'un avenir prospère. L'idée catholique de la subsidiarité et l'accent qu'elle met sur la valeur de l'individu au sein de la création ont également marqué la Suisse et le fédéralisme helvétique. En conclusion, la mentalité helvétique suppose que les problèmes soient résolus dans le cadre de la responsabilité individuelle et, si possible, par les personnes directement concernées.

Suivre d'un œil critique l'expansion de l'islam

La tolérance et l'ouverture d'esprit font également partie de l'héritage chrétien. Cela ne doit cependant pas nous empêcher, dans un souci déplacé du politiquement correct, de considérer attentivement et d'un œil critique l'expansion de l'islam. Plus de 400 000 musulmans vivent actuellement en Suisse. Certes, une minorité seulement d'entre eux sont animés de pensées

islamistes, mais les musulmans proviennent fréquemment de pays où il n'existe pas d'ordre juridique démocratique. Ils apportent parfois des conceptions du droit et de l'ordre ou encore de la position de la femme dans la société qui sont incompatibles avec notre système juridique et nos règles démocratiques. Les problèmes posés par la radicalisation et l'isolement social ne doivent pas être sous-estimés. Parallèlement, les communautés musulmanes réclament de plus en plus souvent d'être reconnues comme des corporations de droit public ou de pouvoir former des religieux dans les universités suisses. Il ne faut pas faire preuve de naïveté face à ces revendications. De l'avis de l'UDC, la reconnaissance officielle de l'islam doit être évitée, car elle entraînera inévitablement de nouvelles et plus larges exigences de la part de la communauté musulmane.

Respecter la liberté religieuse et de conscience

Nos racines spirituelles, historiques et culturelles doivent être soigneusement entretenues. La tâche des églises est d'offrir force et aide à la vie par la prédication et l'activité pastorale. Les églises apportent ainsi une contribution essentielle à une Suisse solidaire. Ni un parti politique, ni l'Etat n'ont le droit de prescrire des convictions religieuses. Notre liberté religieuse et de conscience permet à chacune et chacun de penser, écrire et parler librement – et de professer sa foi. Les églises et communautés religieuses bénéficient donc dans le cadre de la Constitution fédérale de la liberté de prédication et de la liberté d'activité ecclésiastique. Cette tolérance atteint cependant ses limites lorsque des communautés religieuses la méprisent et la

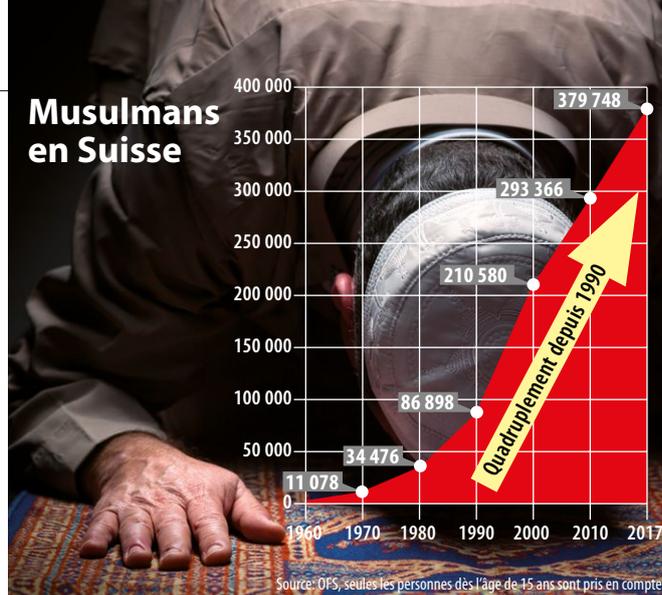
combattent. Il va par ailleurs de soi que des rites chrétiens et des références à notre héritage chrétien font partie intégrante de certaines de nos fêtes officielles.

Exiger le respect de nos règles

Par analogie au respect que nous devons manifester pour les règles d'autres Etats lorsque nous y séjournons comme hôtes, nous devons insister strictement en Suisse sur le respect de notre droit et de nos us et coutumes. Nous ne pouvons pas tolérer des sociétés parallèles dans notre système juridique. Notre ordre juridique libéral ne doit en aucun cas se plier à la sharia. Il est hors de question que nos tribunaux considèrent l'origine d'une culture islamique comme une circonstance atténuante. La tolérance, voire l'encouragement de pratiques comme les mariages forcés, les meurtres pour l'honneur, la vendetta, l'excision de femmes, le mariage avec des mineurs ou la polygamie sont absolument inacceptables. Notre Etat de droit a l'obligation d'exiger des immigrants le respect total de notre régime juridique et d'éviter toute concession aussi faible soit-elle.

Ne pas tolérer des sociétés parallèles

Le système juridique doit veiller par des mesures adéquates à ce que des problèmes comme celui de l'islamisme ne s'aggravent pas. Il faut clairement faire comprendre que nos règles valent pour tous les membres de toutes les communautés de foi et que chacun doit s'y adapter s'il veut vivre dans ce pays. L'égalité devant la loi est universelle. Voilà pourquoi on ne peut pas admettre non plus de dispenser des enfants des cours de



natation, accepter des règles funéraires particulières dans les cimetières publics ou encore l'abandon des chants de Noël à l'école enfantine. L'expansion sournoise des us et coutumes de la sharia parallèlement à notre Etat de droit doit être vigoureusement stoppée. Seules des personnes qui s'identifient sans réserve à nos principes démocratiques et libéraux peuvent être naturalisées. Quant aux personnes qui s'opposent activement à notre échelle des valeurs et qui n'ont pas la nationalité suisse, elles doivent être renvoyées.

Positions

L'UDC ...

- s'engage en faveur du fondement chrétien et occidental de notre Etat, de notre régime juridique et de notre culture;
- demande que les croix symbolisant notre culture chrétienne et occidentale et notre religion soient tolérées et respectées également dans l'espace public;
- refuse tout droit spécial à motivation religieuse qui est en contradiction avec notre régime juridique;
- exige l'interdiction de la dissimulation du visage lors d'activités de service public comme dans le domaine de la santé, de la police, aux guichets publics ou dans les métiers de l'enseignement;
- exige que les écolières et écoliers des établissements publics se présentent à l'enseignement sans couvre-chef;
- soutient l'initiative populaire exigeant l'interdiction de se dissimuler le visage;
- refuse tout droit à des règles funéraires spéciales dans les cimetières publics;
- s'oppose à des réglementations spéciales des jours fériés pour des communautés religieuses non reconnues;
- veut que toutes les écolières et tous les écoliers fréquentent les cours obligatoires;
- demande l'application sans réserve de l'interdiction des minarets voulue par le peuple;
- demande que les citoyens suisses qui ont participé à l'étranger à des activités terroristes ou djihadistes soient sévèrement punis lors de leur retour en Suisse;
- exige que les étrangers ou doubles nationaux suisses qui ont participé à l'étranger à des activités terroristes ou djihadistes perdent immédiatement leur droit de séjour, respectivement leur droit de citoyenneté suisse, et soient expulsés;
- refuse la reconnaissance de communautés religieuses non-occidentales comme corporations de droit public et la formation par l'Etat de religieux de ces communautés.

+ Avantages

Ce que cela me rapporte :

- ✓ comme chrétien pratiquant, la liberté d'exercer ma religion;
- ✓ comme parent, la certitude que mes enfants puissent à l'école également s'orienter selon les valeurs chrétiennes et occidentales;
- ✓ comme enseignant, la certitude que tous les élèves suivent mes cours;
- ✓ comme citoyen, la protection contre la violence et les incitations publiques à la haine.